Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 13 juin 2016 à compter de 19 h 30.

# À laquelle sont présents :

Monsieur Bertrand Lamoureux, maire Monsieur Luc Marcoux, conseiller Madame Sylviane Ferland, conseillère Madame Guylaine Blouin, conseillère Monsieur Raynald Drolet, conseiller Monsieur Simon Madore, conseiller Monsieur François Lévesque, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Bertrand Lamoureux.

# Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général Monsieur Benoit Marquis, trésorier Madame Geneviève Dupras, greffière

### **ORDRE DU JOUR**

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 9 MAI 2016 ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 16 MAI 2016
- 3. DÉLÉGATION
- 4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS
- 5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL
  - 5.1 Luc Marcoux
  - 5.2 Sylviane Ferland
  - 5.3 Guylaine Blouin
  - 5.4 Raynald Drolet
  - 5.5 Simon Madore
  - 5.6 François Lévesque

### 6. FINANCES

- 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de mai 2016
- 6.2 Dépôt des états financiers semestriels comparatifs au 30 avril ou au 31 mai

# 7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 Dépôt des procès-verbaux des assemblées du comité consultatif d'urbanisme du 10 mai 2016 et du 7 juin 2016

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 7.2 Dépôt du rapport des statistiques d'émissions de permis de construction du mois de mai 2016
- 7.3 Adhésion de la Ville de Coaticook à la Déclaration du Sommet des élus locaux pour le climat
- 7.4 Résolution concernant la demande de remplacer le Code de construction du Québec-chapitre 1, Bâtiment, et Code national du bâtiment-Canada 1995 (modifié) par le Code de construction du Québec-Chapitre 1, Bâtiment et Code national du bâtiment- Canada 2010
- 7.5 Nomination de monsieur Alain Ouellette à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme
- 7.6 Autorisation au projet de rénovation des façades sur l'édifice situé au 23, rue Cutting (C.A.B.)
- 7.7 Autorisation au projet pour l'installation d'un système de distribution de propane sur l'édifice situé au 96, rue Main Est
- 7.8 Autorisation au projet de rénovation des façades sur l'édifice situé au 118, rue Main Est
- 7.9 Autorisation au projet d'enseignes sur l'édifice situé au 24, rue Child
- 7.10 Autorisation au projet d'enseigne sur l'édifice situé au 35, rue Child
- 7.11 Autorisation au projet d'installation d'une patinoire extérieure pour le Dek-hockey sur l'édifice situé au 940, rue Child
- 7.12 Autorisation au projet d'enseigne sur l'édifice situé au 1135, Route 141
- 7.13 Autorisation au projet d'agrandissement sur l'édifice situé au 265, rue Child
- 7.14 Autorisation au projet d'enseignes sur l'édifice situé au 96, rue Main Est
- 7.15 Refus au projet d'enseigne sur l'édifice situé au 385, rue Child
- 7.16 Refus au projet d'enseigne sur l'édifice situé au 47, rue Wellington
- 7.17 Refus de la demande de dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 190-194, rue Maple
- 7.18 Autorisation de la demande de dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 184, chemin Allard

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 7.19 Autorisation de la demande de dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 657, chemin Maurais
- 7.20 Autorisation de la demande de dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située sur le lot 5 794 350

#### 8. COMMUNICATIONS ET CULTURE

- 8.1 Mandat à Taïga communications pour procéder à la refonte du site WEB de la ville
- 8.2 Modification de la politique portant sur les communications et autorisation de signature
- 8.3 Résolution visant à officialiser le Bureau d'accueil touristique comme étant le pavillon d'accueil touristique Denis-Maurais
- 8.4 Renouvellement du protocole d'entente entre la Ville de Coaticook et le Musée Beaulne et autorisation de signature
- 8.5 Octroi d'une aide financière de 22 478 \$ à la bibliothèque Françoise-Maurice et de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook
- 8.6 Octroi d'une aide financière de 5 638 \$ au Musée Beaulne et de 750 \$ à la Société d'histoire de Coaticook

# 9. Loisirs

- 9.1 Embauche des sauveteurs pour la période estivale 2016
- 9.2 Octroi d'une aide financière de 1 500 \$ à l'Association de baseball mineur de Coaticook et de 1 000 \$ à la Maison des jeunes de Coaticook
- 9.3 Octroi d'une aide financière de 4 000 \$ à la Société du parc découverte nature de Baldwin
- 9.4 Octroi d'une aide financière de 5 000 \$ à la Société du parc Harold F. Baldwin
- 9.5 Octroi d'une aide financière de 500 \$ à la Société du parc découverte nature de Baldwin pour la tenue de la fête de la pêche qui s'est tenue le 4 juin dernier
- 9.6 Octroi d'une aide financière au montant de 7 000 \$ à la Société de développement du parc de la gorge de Coaticook pour l'organisation et la tenue de la Fête nationale qui aura lieu au parc de la gorge le 23 juin prochain
- 9.7 Octroi d'une aide financière de 2 783,33 \$ au Club de patinage artistique de Coaticook

### 10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

### 11. Services extérieurs

- 11.1 Mandat à EXP pour la rédaction des plans et devis pour la réfection d'une partie du rang 9
- 11.2 Entente d'asphaltage entre la Ville de Coaticook et le ministère des Transports pour l'élargissement de la route 141 et autorisation de signature
- 11.3 Entente de service liant la Ville de Coaticook et monsieur Réal Audet pour la lecture des compteurs d'eau et d'électricité pour l'année 2016-2017 pour un montant de 20 000 \$ et autorisation de signature
- 11.4 Autorisation au chef parcs, bâtiments et espaces verts pour le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 pour le projet de remplacement du système de réfrigération du R-22 au CO2 à l'aréna
- 11.5 Réquisition numéro 2016-23 au montant de 13 300 \$ plus les taxes applicables, pour le fauchage des secteurs de Barnston, Barford et le secteur urbain
- 11.6 Réquisition numéro 2016-24 au montant de 4 316, 25 \$ plus les taxes applicables, pour les honoraires professionnels dans le cadre du plan d'intervention
- 11.7 Réquisition numéro 2016-25 au montant de 14 350 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat d'une remorque tireuse-freineuse
- 11.8 Réquisition numéro 2016-26 au montant de 22 135,50 \$ plus les taxes applicables, pour l'inspection télévisée et les travaux de colmatage des conduits rue St-Jean-Baptiste
- 11.9 Réquisition numéro 2016-27 au montant de 8 000 \$ plus les taxes applicables, pour l'inspection des conduites pluviales
- 11.10 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'achat d'un camion 10 roues 2016 avec équipements à neige, soit celle de la compagnie Camions Maska inc. au montant de 272 732,16 \$ plus les taxes applicables
- 11.11 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le remplacement et l'installation de divers ponceaux, soit celle de la compagnie Scalabrini et fils inc. au montant de 5 850 \$ plus les taxes applicables

# 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 13. COMMUNAUTAIRE

### 14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

14.1 Nomination du conseiller, monsieur Simon Madore, à titre de maire suppléant à compter du 1er juillet prochain pour les quatre prochains mois

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 14.2 Embauche d'Olivier Beloin-Bélisle, à titre d'étudiant pour les services administratifs de l'hôtel de ville
- 14.3 Renouvellement du bail entre la Ville de Coaticook et Postes Canada pour le 65, rue Main est et autorisation de signature

### 15. RÈGLEMENTS

- 15.1 Adoption du premier projet de résolution concernant la demande d'autorisation pour construire deux habitations de six logements sur le lot 3 309 982 situé en bordure de la rue Jeanne-Mance, dans la zone RA-605, déposée dans le cadre du règlement municipal sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
- 15.2 Adoption du règlement 12-5 RM330-1 (2016) concernant le stationnement
- 15.3 Assemblée de consultation publique pour le règlement numéro 29-A-16 (2016) augmentant le fonds de roulement, le faisant passer de 3 234 460 \$ à 3 478 117 \$
- 15.4 Adoption du règlement numéro 29-A-16 (2016) augmentant le fonds de roulement, le faisant passer de 3 234 460 \$ à 3 478 117 \$
- 15.5 Avis de motion du règlement numéro 29-184-1 (2016) décrétant une dépense de 443 244 \$ pour le prolongement du réseau d'aqueduc sur la route 147 Sud et modifiant le règlement 29-184 (2016) et demande de dispense de lecture
- 15.6 Avis de motion du règlement 6-B-14 (2016) abrogeant et remplaçant le règlement numéro 6-B-13 (2014) permettant au conseil d'établir un programme d'aide sous forme de crédit de taxes foncières générales et de subvention directe et demande de dispense de lecture

### 16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

- 16.1 Résolution d'intention pour autoriser le chef de division Hydro-Coaticook afin de formuler auprès d'Hydro-Québec la demande claire de poursuivre avec un mandat d'avant-projet relativement à l'alimentation d'un nouveau poste de transformation et de distribution raccordé à la ligne de transport d'Hydro-Québec traversant le sud de la Ville
- 16.2 Entente entre la Ville de Coaticook et Radio-Canada pour la diffusion des parties de soccer de Équipe Canada au parc Chartier et autorisation de signature
- 16.3 Réquisition numéro 2016-28 au montant de 14 440 \$ plus les taxes applicables, pour la fabrication d'une bordure dans le stationnement entre la rue l'Allée des Marchands et la rue Wellington

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 16.4 Octroi d'une aide financière de 2 000 \$ à l'école Sacré-Coeur pour la réfection de leur parc-école
- 17. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

### 16-06-33561 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### **RÉSOLUTION 16-06-33561**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 16-06-33562

# 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 9 MAI 2016 ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 16 MAI 2016

# **RÉSOLUTION 16-06-33562**

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 9 mai 2016 et de l'assemblée extraordinaire du 16 mai 2016 au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'approuver les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 9 mai 2016 et de l'assemblée extraordinaire du 16 mai 2016 tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3. DÉLÉGATION

### 4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

- Travaux : De nombreux travaux de raccordements d'aqueduc et d'égout sont en cours sur le territoire;
- Réparation du pavé uni de la traverse des rues Child et Main qui avait été brisée suite à un bris d'aqueduc en mai dernier;

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- Stationnement de la rue Wellington : début des travaux pour l'installation des panneaux électriques;
- Fin des travaux dans le développement McAuley, avec la dernière couche de pavage;
- Le diner des troubadours de la vie le 17 juin dans leur l'ancien local sur la rue Gérin-Lajoie;
- Tournoi de golf du maire, une réussite, merci au comité organisateur qui en est à sa dernière année;
- L'épandage de l'abat-poussière est maintenant commencé;
- La réfection du chemin Bilodeau devrait avoir lieu en septembre;
- Motel la Source, bravo au nouveau propriétaire pour les rénovations;
- Rencontre pour le bassin de rétention ruisseau Pratt avec les représentants du gouvernement fédéral et provincial à venir;
- Nouveau poste de distribution, en négociation avec Hydro-Québec pour une demande claire de poursuivre avec un mandat d'avant-projet relativement à l'alimentation d'un nouveau poste de transformation et de distribution raccordé à la ligne de transport d'Hydro-Québec traversant le sud de la ville.

#### 5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

#### 5.1 LUC MARCOUX

Good evening everyone!

Retour sur l'AGA du C.A.B. pour l'année 2015 : très bonne participation, entre 70 et 80 personnes étaient présentes, programme pour l'année 2016 fut présenter par les différents représentants du C.A.B. L'organisme se porte très bien du côté financier.

La population fut informée des inspections effectuées par nos étudiants en environnement de l'Université de Sherbrooke qui se tiendra pendant toute la période estivale.

Lors des inspections des bacs, ceux-ci pourront laisser une notre visant à donner des conseils aux résidants. Pour ceux qui font les choses très bien, un certificat Bravo leur sera remis sur leur bac.

Un rappel pour la Journée mondiale contre la maltraitance des aînés qui se tiendra le mercredi 15 juin.

Merci à tous et bonne fête des Pères!

# 5.2 SYLVIANE FERLAND

Bonsoir Mesdames et Messieurs.

Ce soir je vous entretiens comme toujours sur le monde culturel!

Vous êtes convié au Pavillon des arts avec Ségolene Cadet à Jeux d'antan : La nouvelle attraction touristique au coeur de Coaticook!

Le Salon d'antan ouvre ses portes et vous invite à jouer tout l'été. Une salle de jeux à l'ancienne unique au Québec! Rires et défis garantis à tout âge! Retrouvez le plaisir de jouer ensemble en famille et entre adultes.

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Vous découvrirez des jeux authentiques et fascinants issus des traditions du monde! Au menu : des grands jeux d'antan insolites, des défis et des anecdotes, des fous rires et des moments de complicité inoubliables! Ce salon somptueux et festif vous plongera dans l'ambiance intergénérationnelle des fêtes d'autrefois au grand plaisir de tous.

Le Salon d'antan, c'est l'activité de groupe idéale après le souper en attendant votre navette pour Foresta Lumina! Le numéro de téléphone 819 578-0805.

Toujours au Pavillon, il y a déjà des spectacles qui sont annoncés sur le site du Pavillon : Mélane 25 septembre, Philémon Cimon le 11 novembre, Boom Desjardins le 18 novembre, 24 février Mike Ward, le 18 mars Marie Denise Pelletier. À suivre sur le site et les billets sont déjà en vente.

#### Musée Beaulne

Les expositions en cours : Conte du cœur magique avec Barbara Sala jusqu'au 3 juillet et aussi jusqu'au 3 juillet en un instant avec Gonza Meza Vargas.

Plaisirs des thés qui débutent le 6 juillet, jusq'au 31 août les mercredis. Vous avez un formulaire sur le site du Musée qui vous permet de choisir la date et l'heure que vous désirez y aller surtout si vous êtes un groupe pour ne pas être déçu, de 13 h à 19 h!

Société d'histoire, un peu d'histoire : 15 juin 1943 : inondation, 15 juin 1862 : première mission anglicane, 20 juin 1915 : première messe à Saint-Jean l'évangéliste.

### Bibliothèque

Les abonnés de la bibliothèque de Coaticook bénéficient maintenant d'un accès à Zinio, une nouvelle ressource numérique, permettant le prêt de magazines électroniques.

Donnant accès à un vaste choix de magazines français et anglais dès leur publication, Zinio permet d'emprunter un nombre illimité de revues via votre ordinateur ou votre appareil mobile (Apple ou Android) et ce, sans date de retour.

L'accès à cette ressource est disponible via le site de la bibliothèque, il s'agit juste d'être abonné et de faire activer ce service par le personnel lors de votre prochaine visite.

- On rappelle aux jeunes de 8 à 12 ans de s'inscrire au club de lecture TD, qui aura lieu encore cet été, sous le thème de « La Nature ». Les rencontres auront lieu les mardis à compter du 28 juin. Pour l'inscription, contactez le 819 849-4013 poste 103 ou présentez-vous au comptoir de prêt de la bibliothèque.
- Heure du conte régulière, samedi 11 juin 10 h
- Dans le cadre de la vente trottoir, heure du conte en pyjama 16 juin à 18 h 30 suivie d'une séance de yoga pour enfants
- Heure du conte estivale tous les vendredis matin à 10 h du 8 juillet au 12 août.
- La bibliothèque sera fermée vendredi 24 juin et 1er juillet pour la Fête nationale et la fête du Canada.

# 5.3 GUYLAINE BLOUIN

Merci M. le Maire, Bonsoir à vous tous!

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Comme mes confrères, moi aussi j'ai une candidate accompagnatrice et je vais lui laisser le soin de se présenter : Karolane se présente, son nom, quelle école et pourquoi avoir choisi les sports et loisirs. Mon accompagnatrice fera la lecture :

Pour débuter, j'aimerais vous informer que la piscine municipale fera son ouverture le 23 juin prochain jusqu'au 21 août. Elle sera ouverte de midi à 19 h 45 tous les jours.

Du 22 août au 5 septembre, elle sera ouverte les fins de semaine, donc les samedis et dimanches de midi à 19 h 45. Pour vous accueillir et voir à votre sécurité lors de vos passages à la piscine, je vais vous nommer les sauveteurs qui seront là pour vous cet été: Marika Lebel est encore cette année notre chef sauveteur, il y aura aussi: Audrey Arel, Joanie Arel, Youri Cardyn, Évan Marchand, Laurie Gendron, Justin Martineau, Vanessa Boucher, Antoine Lebel, Pierrick Roberge, Ariane Roberge et Jonathan Hotte.

L'ouverture des Jeux d'eau du parc Shurtleff et du parc Laurence sera du 18 juin au 5 septembre de 8 h à 20 h et ce, à tous les jours.

Pour terminer, j'aimerais souhaiter pour dimanche prochain le 19 juin, une joyeuse fête des Pères à tous les papas de la ville de Coaticook. Mais moi, ce soir, je veux le dire tout spécialement à mon papa. Bonne fête Papa, je t'aime et tu es important dans ma vie. Merci de ce que tu es, mais aussi merci de tout ce que tu fais pour moi. Je t'embrasse fort.

#### Merci Karolane!

À ce que je vois, tu as toutes les qualités pour devenir une très bonne conseillère municipale un jour.

Pour ma part, j'aimerais aussi souhaiter une joyeuse fête des Pères à tous les papas. Vous méritez tous énormément qu'on souligne votre journée à vous.

En fin de semaine dernière, beaucoup d'activités avaient lieu. Parlons du Relais pour la vie de samedi dernier. Encore cette année, l'objectif a été atteint avec 101 890 \$ amassés. Wow, bravo au comité organisateur et aussi aux nombreux bénévoles, il y avait beaucoup d'activités diversifiées, beaucoup d'engagements de tous. Bravo encore et un immense Merci pour cette cause.

En fin de semaine dernière, les 10-11 et 12 juin, Il y avait aussi la première édition du tournoi de balle lente des entreprises. 18 entreprises étaient présentes. Quelle belle initiative du baseball mineur d'avoir organisé ce tournoi des plus convivial.

Voici donc les gagnants et les finalistes des 3 classes différentes du tournoi. Les finalistes sont : Les Industries de la Rive Sud, Entretien Yannick Jean et Purina.

Les vainqueurs sont : ferme Lanciaux, Niedner et Grondin Excavatio. Je vous annonce aussi qu'il y aura la 2e édition de ce tournoi les 9-10 et 11 juin 2017. Bravo au comité organisateur, mais aussi aux bénévoles qui étaient présents. Je voudrais souligner la part importante du commanditaire Maurais Ford qui avec les Essais routiers lors de la journée du samedi, a contribué de façon énorme aux profits accumulés pour l'organisation du baseball mineur.

Maintenant, qu'on parle de baseball, de soccer ou de la crosse, pour tous, la saison est belle et bien amorcée. Chacun de ces sports à son cachet attrayant. Aller les encourager, ça vaut le détour de voir les efforts fournis par ces jeunes athlètes. Encore là, j'aimerais remercier chacun des comités pour le travail et pour le bénévolat que vous accomplissez. Bonne saison à tous!

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Pour terminer, je veux sincèrement remercier Sonia Doiron, agente de développement sport-loisir de la MRC avec qui nous avons travaillé ici à la ville. Nous perdons une excellente collègue de travail. Elle nous quitte ce vendredi 17 juin et j'en profite pour te dire, bon succès dans tes nouvelles fonctions. Tu me manqueras..

C'est tout pour moi M. Le Maire

### 5.4 RAYNALD DROLET

Bonsoir à tous,

Dans le cadre de la semaine de la municipalité, je suis accompagnée ce soir de Mélina Lavoie, 12 ans, 6e année à l'école Gendreau. (Motivations). Le premier point sur lequel je veux vous entretenir ce soir concerne la règlementation des enseignes commerciales sur le territoire du centre-ville.

Le 20 octobre 2011, le conseil de ville a adopté un nouveau règlement sur l'affichage, encadré par un PIIA (Plan d'Implantation et d'Intégration architecturale). Vous avez sans doute remarqué que depuis 2011 les enseignes commerciales au centre-ville ont toutes un look qui s'harmonise avec le style patrimonial que revêt le centre-ville. On parle ici d'utiliser des matériaux de qualité, d'avoir du relief dans l'enseigne et également d'épurer la charge sur l'enseigne.

Afin de ne pas pénaliser les commerçants qui auraient investi dans leurs enseignes dans les mois ou années précédentes, le conseil a décidé de tolérer les enseignes en place, et de ne pas obliger à se conformer au nouveau règlement. Seuls les nouveaux commerces ou les gens qui décident d'apporter des changements à leurs enseignes ont l'obligation de se conformer aux nouvelles règles, du moins pour le moment.

Ce qui veut dire, qu'il ne tienne pas pour acquis que si vous reproduisez exactement l'enseigne existante, pour une nouvelle, que vous serez en règle! Nous vous offrons à la ville toute l'aide nécessaire afin de bien vous guider dans la mise en place d'un nouvel affichage, dans les règles. Vous avez un projet, venez donc rencontrer Julie Favreau à Rues Principales. Elle saura vous guider avec l'aide du bureau d'urbanisme, vers un projet durable et vous pourriez être surpris par de belles idées, auxquelles vous n'aviez peut-être même pas songé!

### Cœur Villageois

Ça fait des mois que je vous en parle, nous avons enfin eu confirmation de Tourisme Cantons de l'Est que Coaticook fait maintenant partie des Cœurs Villageois!

«Il est prouvé que les visiteurs qui s'amènent dans une destination ne le font pas que pour les attraits, mais bien pour découvrir la mentalité des citoyens, découvrir leur façon de faire et de vivre. Ils viennent pour l'expérience humaine» et c'est ce que Cœur Villageois désire véhiculer.

«Ici on étire le temps» est le slogan. Une façon symbolique pour signifier que les touristes sont invités à demeurer plus longtemps en région, et surtout, prendre le temps.

Rapidement, demain soir c'est le lancement de la saison touristique au nouveau bureau d'information touristique! Je dis nouveau non pas parce qu'il a changé d'adresse, mais plutôt parce qu'il a subi une cure majeure ce

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

printemps afin de donner une expérience unique à nos visiteurs. Je vous en parlerai plus en détail le mois prochain.

Félicitations également aux nouveaux propriétaires du Motel La Source qui ont donné toute une cure de jeunesse à leur établissement.

Si vous êtes passés aujourd'hui sur Wellington ou encore par le stationnement du Pavillon des Arts, vous avez sans doute remarqué que des travaux ont débuté tout près de la rue Wellington. Il s'agit de travaux préparatoires à l'installation de nouvelles bornes de recharges pour les véhicules électriques du Circuit électrique Québécois d'Hydro-Québec. Coaticook va de l'avant avec des bornes de 240 volts et un de 400 volts, de quoi faire bien des jaloux à Sherbrooke et ailleurs au Québec.

Cette semaine c'est la vente trottoir ce jeudi et vendredi. Une portion de la rue Child sera fermée, soit entre Main et Wellington. Notez qu'elle demeure fermée également de nuit.

Je vous invite à lire un article paru aujourd'hui dans le Voir (13 juin 2016) par Alexandre Taillefer. Je vais mettre l'hyperlien sur ma page Facebook, mais je vous en lis un court extrait : Malheureusement, tout concourt depuis une décennie au rétrécissement de nos communautés rurales. Fermetures de gares, raréfaction du transport interurbain par autocar, réseaux Internet et sans-fil déficients, voire inexistants, sous-financement des musées et des lieux patrimoniaux, centralisation des services publics, industrialisation de l'agriculture... On prend ici un grand respire, et on continue: services postaux compressés, fermeture des Conférences régionales des élus et élues, sous-financement des centres universitaires. Tout se passe comme si le droit à l'existence, en région, devait se payer d'une lente agonie.

https://voir.ca/chroniques/de-la-main-gauche/2016/06/13/les-regions-quossadonne/

Je ne peux que penser à l'annonce que vient de faire la semaine dernière, le CHUIS... (je ne peux même pas prononcer le nouveau nom) concernant les analyses de laboratoire. Plus des deux tiers des analyses se feront à Fleurimont maintenant! Encore des emplois de qualité qui glisse de nos régions vers les grands centres! Je ne sais pas pour vous, mais moi ça m'inquiète énormément pour l'avenir de nos régions et pour notre qualité de vie. C'est déjà difficile de faire de la rétention de nos jeunes diplômés et bien ce n'est rien pour aider. Quand on laisse des fonctionnaires aligner des colonnes de chiffres sans se soucier de nos milieux de vie c'est ce qui arrive.

Sur un ton plus léger : Pour finir, dimanche c'est la fête des Pères alors je souhaite BONNE FÊTE DES PÈRES à tous les PAPAS et particulièrement à mon père Steve Lavoie! Oui alors bonne fête des pères Jean-Nil! Merci Mélina! Merci M. Drolet

Voilà, c'est tout pour nous, merci M. Le Maire!

### 5.5 SIMON MADORE

Bonjour chers citoyens,

Je vous présente Léa et j'aimerais lui laisser un peu de temps afin qu'elle puisse se présenter.

Comme premier sujet j'aimerais féliciter les propriétaires du nouveau Motel La Source. Wow les chambres sont sensationnelles. Ce n'est vraiment pas gênant si vous avez des connaissances et amis de les envoyer coucher à la source.

J'aimerais à mon tour souligné le départ de notre agente aux sports et loisirs de la MRC. Depuis la restructuration de la ville, nous travaillons de concert avec la MRC pour tout ce qui est sport, loisirs d'été, location de plateau sportif, planification des inscriptions et de tous les loisirs offerts par la ville.

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

C'est donc avec regrets que madame Sonia Doiron quitte la MRC. Je lui souhaite bonne chance dans ces nouvelles fonctions et merci pour tout le travail que nous avons fait pendant ces belles années.

Le parc découverte nature de Baldwin souligne en grand la fête des Pères, en effet ce dimanche 19 juin de 10 h à 16 h. Pendant cette journée il y a bien sûr de la pêche, la préparation et la cuisson de vos prises pour votre diner ou lunch d'après-midi. Pour les enfants ensuite il y a jeux gonflables, apprentissage du tire à l'arc et beaucoup d'autres activités. Pour les pères et grands-pères accompagnés d'un enfant, il y aura de nombreux prix de présences. À noter que l'entrée est totalement gratuite pour les résidents de la MRC et que seuls les poissons pêchés coutent quelque chose. Bienvenue à tous les pères et grands-pères !

J'aimerais maintenant vous parler de la fête nationale qui a lieu encore cette année au parc de la gorge de Coaticook ce 23 juin prochain. Encore une fois beaucoup d'activité sont offertes aux enfants et je vais laisser Léa vous en parler :

Le tout commence à 18 h avec les balades en calèche, tours de poney et miniferme, jeux gonflables, soccer bulle, maquillage, coloration temporaire de mèche bleue, barbe à papa et aussi les nouvelles arcades du parc de la gorge! Pendant ce temps à 19 h il y aura présentation de la troupe de dance DIVER'ACTION de Coaticook, beaucoup de plaisir à prévoir ce 23 juin à la gorge.

Du côté du baseball à Coaticook nos deux équipes vont très bien. Le BigBill senior est à 3 matchs de la tête juste devant leur ennemi juré les expos de Sherbrooke, et du côté du Rockets en 17 parties nous avons 7 victoires et 10 défaites et eux aussi sont à trois parties de la tête du classement. Nous voulions de l'action en ville et bien le stade en déborde et en plus avec des équipes très compétitives. Félicitation et continuer sur cette voie les gars !

Demain à 11 h je vous invite au parc de la gorge pour une conférence de presse sur le lancement de l'été à la gorge, à l'honneur jeux d'eau et ouverture de la saison de Foresta Lumina.

**MERCI Simon** 

### 5.6 FRANÇOIS LÉVESQUE

Bonsoir citoyens et citoyennes de Coaticook et un grand merci à M. le Maire de permettre aux étudiants d'être des nôtres!

L'Expo Vallée de la Coaticook aura lieu cette année le 4,5,6 et 7 août prochain. Bien qu'on soit seulement en juin, la programmation de l'événement est presque terminée et elle sera dévoilée dans les prochaines semaines, gardez-vous un petit coin de vos vacances pour la rencontre familiale avec les animaux, les jeux. Beaucoup de travail pour les exposants qui aiment bien vous accueillir et démontrer leur savoir-faire.

Il y aura de tout pour satisfaire la famille, et ce à Coaticook. La semaine suivant l'Expo soit le 12 et 13 août, un autre événement majeur sera présenté à Coaticook sur le terrain de l'Expo soit un Rodéo-Vallée de la Coaticook. Il y aura une conférence de presse pour présenter l'évènement prochainement.

Je souhaite une Bonne fête des Pères à tous les papas et merci CIARC! Depuis le 16 mai, le CIARC est en planification stratégique et en réflexion sur l'orientation et l'évolution et la mission de la ferme pour les prochaines

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

années, le tout se fait en lien avec le CRIFA. Les rencontres sur le thème seront : 1 : historique, mission et dénominations; 2 : structures, fonctionnement et pouvoir, 3 : ferme laitière.

Parc Harold F. Baldwin

Le 7 juin dernier se tenait l'assemblée générale du parc Harold F. Baldwin, malgré la température froide du printemps 2015, les marcheurs ont été au rendez-vous durant toute la saison.

La soirée des étoiles et la folie des couleurs ont été très populaires. Malgré que le parc soit fermé l'hiver, les gens l'utilisent et sont de plus en plus présents sur la montagne durant la saison froide. Cette année le parc à une nouvelle présidente soit Barbara Rowell, qui remplace David Baldwin. Merci à David pour son implication au parc qui lui tenait très à coeur!

Bonne saison d'été et faite attention sur la route aux dépassements des machineries agricoles.

### 6. FINANCES

16-06-33563

6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE MAI 2016

### **RÉSOLUTION 16-06-33563**

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois de mai 2016 au montant total de 1 782 983,39 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois de mai 2016 comme suit :

Fonds administration: 1 778 981,58 \$Fonds immobilisation (FDI): 4 001,81 \$

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS SEMESTRIELS COMPARATIFS AU 30 AVRIL OU AU 31 MAI

### 7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 10 MAI 2016 ET DU 7 JUIN 2016

Les membres du conseil prennent acte des procès-verbaux du 10 mai 2016 et du 7 juin 2016 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Coaticook tel qu'ils ont été rédigés par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

7.2 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE MAI 2016

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Le conseiller, monsieur Raynald Drolet, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois de mai 2016 tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

16-06-33564

7.3 ADHÉSION DE LA VILLE DE COATICOOK À LA DÉCLARATION DU SOMMET DES ÉLUS LOCAUX POUR LE CLIMAT

# **RÉSOLUTION 16-06-33564**

CONSIDÉRANT que lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) tenue à Paris en décembre 2015, les municipalités ont été appelées à la mobilisation comme acteurs clés dans la lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Sommet des élus locaux pour le Climat tenu le 4 décembre 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris, les élus locaux et régionaux des cinq continents présents se sont engagés collectivement à :

- Promouvoir et dépasser, dans toute la mesure de leur autorité, les objectifs de l'Accord de Paris 2015 négociés lors de la COP21;
- Produire et mettre en œuvre des stratégies participatives de résilience et des plans d'action afin de s'adapter au nombre croissant de catastrophes liées aux changements climatiques d'ici 2020;
- Réduire de 3,7 gigatonnes les émissions annuelles de gaz à effet de serre dans les zones urbaines d'ici 2030;
- Soutenir des objectifs ambitieux en faveur du climat, tels que la transition vers une énergie 100 % renouvelable sur nos territoires ou une réduction de 80 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050;
- S'engager dans des partenariats mutuels et avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour développer la coopération, mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités, multiplier les solutions en faveur du climat, élaborer des outils de mesure et promouvoir des mécanismes financiers innovants et les investissements verts;

CONSIDÉRANT que pour atteindre ces objectifs ambitieux, ces élus locaux et régionaux se sont engagés à soutenir l'« Engagement de Paris » présenté par la présidence de la COP21, à renforcer les initiatives des réseaux de villes et de régions, à soutenir la plateforme NAZCA des Nations Unies ainsi que la Feuille de route sur le climat pour les villes et gouvernements locaux, afin d'assurer la visibilité de ces initiatives:

CONSIDÉRANT que ces élus locaux et régionaux ont également reconnu que leurs collectivités ont besoin d'accéder plus facilement à la finance verte, de disposer d'une plus large autonomie budgétaire et d'une capacité réglementaire accrue afin d'amplifier leur action;

CONSIDÉRANT que ces élus locaux et régionaux ont appelé à la responsabilisation de chaque niveau de gouvernement afin que chacun contribue au maximum de ses capacités à lutter contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT que ces élus locaux et régionaux se sont engagés à coordonner leur action pour le climat, dans la perspective de la Conférence HABITAT III de 2016 et qu'ils se sont unis avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

civile pour répondre au défi du changement climatique et protéger la planète Terre:

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

### RÉSOLU:

- Que la Ville de Coaticook endosse la Déclaration du Sommet des élus locaux pour le Climat du 4 décembre 2015, COP21, laquelle propose que les élus municipaux des cinq continents s'engagent collectivement à lutter contre le dérèglement climatique;
- Qu'une copie de cette résolution soit acheminée à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-06-33565

7.4 RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE DE REMPLACER LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC-CHAPITRE 1, BÂTIMENT, ET CODE NATIONAL DU BÂTIMENT-CANADA 1995 (MODIFIÉ) PAR LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC-CHAPITRE 1, BÂTIMENT ET CODE NATIONAL DU BÂTIMENT-CANADA 2010

#### **RÉSOLUTION 16-06-33565**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook s'est dotée d'un règlement de construction, soit le règlement numéro 6-3 (2002) adopté le 9 septembre 2002;

CONSIDÉRANT que l'article 118 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, permet de décréter dans le règlement de construction que tout ou partie d'un recueil de normes de construction déjà existante constitue tout ou partie du règlement;

CONSIDÉRANT que l'article 5.1 du chapitre dispositions générales du Règlement de construction 6-3(2002) de la Ville de Coaticook mentionne que les amendements apportés au Code de construction après l'entrée en vigueur du présent règlement en font partie intégrante sans qu'il soit nécessaire d'adopter un nouveau règlement pour décréter l'application de chaque amendement ainsi apporté;

CONSIDÉRANT qu'un tel amendement n'entre en vigueur qu'à la date que le conseil détermine par résolution;

CONSIDÉRANT que le 15 avril 2015, le gouvernement du Québec a adopté par décret le Code de construction du Québec-Chapitre 1, bâtiment incluant le Code national du bâtiment-Canada 2010;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'autoriser le remplacement du Code de Construction du Québec-Chapitre 1, Bâtiment et Code national du bâtiment-Canada 1995 (modifié) par le Code de construction du Québec, Chapitre 1-Chapitre1, Bâtiment, et Code national du bâtiment-Canada 2010 (modifié).

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

### 16-06-33566

7.5 NOMINATION DE MONSIEUR ALAIN OUELLETTE À TITRE DE MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

### **RÉSOLUTION 16-06-33566**

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 2-3-1 et ses amendements, constituant le comité consultatif d'urbanisme de Coaticook, prévoit que la durée du mandat de chacun des membres formant le comité est de deux ans;

CONSIDÉRANT qu'il y a un siège de vacant sur ledit comité suite au départ d'un membre avant le terme de son mandat;

CONSIDÉRANT que monsieur Alain Ouellette a signifié son intérêt pour siéger sur le comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de nommer monsieur Alain Ouellette à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Coaticook jusqu'au 31 décembre 2016, afin de terminer le mandat d'un poste qui a été laissé vacant suite à la démission d'un membre.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 16-06-33567

7.6 AUTORISATION AU PROJET DE RÉNOVATION DES FAÇADES SUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 23, RUE CUTTING

### **RÉSOLUTION 16-06-33567**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de rénovation des façades sur l'édifice situé au 23, rue Cutting

CONSIDÉRANT que la demande vise à corriger un problème structural sur le bâtiment;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-212 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 10 mai 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'autoriser le projet de rénovation des façades pour l'édifice situé au 23, rue Cutting, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 10 mai 2016.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 16-06-33568

7.7 AUTORISATION AU PROJET POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE DISTRIBUTION DE PROPANE SUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 96, RUE MAIN EST

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

### **RÉSOLUTION 16-06-33568**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour l'installation d'un système de distribution de propane sur l'édifice situé au 96, rue Main Est;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à installer un réservoir de propane pour un service à la clientèle;

CONSIDÉRANT que le système de distribution sera installé selon les normes de sécurité pour ce type d'installation;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-212 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 10 mai 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'autoriser le projet pour l'installation d'un système de distribution de propane pour l'édifice situé au 96, rue Main Est, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 10 mai 2016.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-06-33569

7.8 AUTORISATION AU PROJET DE RÉNOVATION DES FAÇADES SUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 118, RUE MAIN EST

# **RÉSOLUTION 16-06-33569**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour la rénovation de trois façades sur l'édifice situé au 118, rue Main Est;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-212 (P);

CONSIDÉRANT que le projet respecte les normes du règlement numéro 6-G;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 10 mai 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser le projet de rénovation des façades pour l'édifice situé au 118, rue Main Est, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 10 mai 2016.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-06-33570

7.9 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNES SUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 24, RUE CHILD

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

# **RÉSOLUTION 16-06-33570**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour l'installation de deux enseignes sur l'édifice situé au 24, rue Child;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à installer deux enseignes pour un nouveau commerce:

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-208 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 10 mai 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseignes pour l'édifice situé au 24,rue Child, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 10 mai 2016.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 16-06-33571

7.10 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE SUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 35, RUE CHILD

### **RÉSOLUTION 16-06-33571**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour l'installation d'une enseigne sur l'édifice situé au 35, rue Child;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-208 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 10 mai 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour l'édifice situé au 35, rue Child, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 10 mai 2016.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 16-06-33572

7.11 AUTORISATION AU PROJET D'INSTALLATION D'UNE PATINOIRE EXTÉRIEURE POUR LE DEK-HOCKEY SUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 940,RUE CHILD

### **RÉSOLUTION 16-06-33572**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour l'installation d'une patinoire extérieure pour le Dek-hockey sur l'édifice situé au 940, rue Child;

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le projet implique aussi l'installation d'une estrade, le projet sera dans la cour latérale près de la terrasse;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone C-101, ainsi que le règlement de zonage numéro 6-1 (2002);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 10 mai 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'autoriser le projet d'installation d'une patinoire extérieure pour le Dek-hockey pour l'édifice situé au 940, rue Child, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 10 mai 2016 conditionnellement à ce que la partie de la bande donnant en façade de la rue Child soit :

- Esthétique par un recouvrement d'un matériau rigide pour cacher la structure métallique;
- Aucune publicité ou commandite sur les sections de la bande ne soit visible de la rue.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-06-33573

7.12 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE SUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 1135, ROUTE 141

### **RÉSOLUTION 16-06-33573**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour rénover et remplacer des enseignes sur l'édifice situé au 1135, Route 141;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA et du règlement de zonage pour la zone RUD-940;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 7 juin 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour l'édifice situé au 1135, Route 141 le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 7 juin 2016.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-06-33574

7.13 AUTORISATION AU PROJET D'AGRANDISSEMENT SUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 265, RUE CHILD

# **RÉSOLUTION 16-06-33574**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'agrandissement sur l'édifice situé au 265, rue Child;

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone C-202:

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 7 juin 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'autoriser le projet d'agrandissement, incluant l'aménagement du stationnement, pour l'édifice situé au 265, rue Child, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 7 juin 2016.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-06-33575

7.14 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNES SUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 96, RUE MAIN EST

# **RÉSOLUTION 16-06-33575**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseignes sur l'édifice situé au 96, rue Main Est;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-212 (P) ainsi que le règlement de zonage numéro 6-1 (2002);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 7 juin 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseignes pour l'édifice situé au 96, rue Main Est, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 96, rue Main Est.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-06-33576

7.15 REFUS AU PROJET D'ENSEIGNE SUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 385, RUE CHILD

### **RÉSOLUTION 16-06-33576**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un remplacement d'enseigne sur l'édifice situé au 385, rue Child;

CONSIDÉRANT que le projet ne respectera pas les critères et les objectifs du PIIA et ne respecte pas le règlement de zonage 6-1 (2002);

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 7 juin 2016

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU de ne pas autoriser le projet d'enseigne pour l'édifice situé au 385, rue Child le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 7 juin 2016.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 16-06-33577

7.16 REFUS AU PROJET D'ENSEIGNE SUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 47, RUE WELLINGTON

### **RÉSOLUTION 16-06-33577**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseigne sur l'édifice situé au 47, rue Wellington;

CONSIDÉRANT que le projet ne respectera pas les critères et les objectifs du PIIA et ne respecte pas le règlement de zonage 6-1 (2002);

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 7 juin 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de ne pas autoriser le projet d'enseigne pour l'édifice situé au 47, rue Wellington le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 7 juin 2016.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 16-06-33578

7.17 REFUS DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 190-194, RUE MAPLE

### **RÉSOLUTION 16-06-33578**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 194-194, rue Maple et désigné comme étant le lot numéro 3 311 058 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre la construction d'un garage;

CONSIDÉRANT que les nouveaux changements apportés au projet de construction du garage n'améliorent pas la situation au niveau sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que cette dérogation est majeure;

CONSIDÉRANT qu'il est possible d'implanter le garage dans la partie arrière de la résidence conformément aux normes applicables du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'il n'a pas été démontré qu'il n'y a aucune possibilité de respecter les normes d'implantation en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU de refuser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 190-194, rue Maple et désigné comme étant le lot numéro 3 311 058 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-06-33579

7.18 AUTORISATION DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 184, CHEMIN ALLARD

### **RÉSOLUTION 16-06-33579**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 184, chemin Allard et désigné comme étant le lot numéro 2 935 410 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre une marge de recul latérale minimale d'environ 2,42 mètres et 2,33 mètres;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Crieur Public mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 184, chemin Allard et désigné comme étant le lot numéro 2 935 410 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de permettre une marge de recul latérale minimale d'environ 2,42 mètres et 2,33 mètres.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

#### 16-06-33580

7.19 AUTORISATION DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 657, CHEMIN MAURAIS

### **RÉSOLUTION 16-06-33580**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 657, chemin Maurais et désigné comme étant le lot numéro 2 935 361 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à agrandir la résidence dans l'espace libre entre la maison et le garage détaché;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme:

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Crieur Public mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 657, chemin Maurais et désigné comme étant le lot numéro 2 935 361 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de permettre l'agrandissement de la résidence.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 16-06-33581

7.20 AUTORISATION DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LE LOT 5 794 350

### **RÉSOLUTION 16-06-33581**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé et désigné comme étant le lot numéro 5 794 350 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre une deuxième entrée charretière;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins:

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Crieur Public mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé et désigné comme étant le lot numéro 5 794 350 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de permettre une deuxième entrée charretière.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 8. COMMUNICATIONS ET CULTURE

### 16-06-33582

8.1 MANDAT À TAÏGA COMMUNICATIONS POUR PROCÉDER À LA REFONTE DU SITE WEB DE LA VILLE

### **RÉSOLUTION 16-06-33582**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook entend refaire en entier le site WEB de la ville;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de service de Taïga communications pour procéder à ladite refonte;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la responsable des communications, soit d'accepter l'offre de service de Taïga communications pour procéder à ladite refonte;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU de mandater Taïga communications pour procéder à la refonte du site WEB de la ville pour la somme de 9 990 \$, excluant les taxes applicables, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services du 24 mai 2016, document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'affecter la dépense au Fonds de roulement.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 16-06-33583

8.2 MODIFICATION DE LA POLITIQUE PORTANT SUR LES COMMUNICATIONS ET AUTORISATION DE SIGNATURE

### **RÉSOLUTION 16-06-33583**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook s'est dotée d'une politique portant sur les communications établissant des outils de gestion stratégique essentiels à la réalisation de la vision, de la mission, des valeurs et des orientations de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la politique vise à encadrer les différentes communications externes et internes et tient compte des éléments suivants :

- Les nouvelles technologies de l'information;
- · Le besoin en promotion de la Ville de Coaticook;
- Le conseil municipal;
- · Le rôle politique des conseillers;
- · Les différents secteurs d'intervention.

# CONSIDÉRANT que la politique vise également à :

- Faire connaître les réalisations, les services rendus, les objectifs et les résultats obtenus de la Ville de Coaticook;
- Maintenir une image de marque cohérente, unifiée et forte;
- Prendre le virage en ligne des communications internes et externes;
- Répondre aux besoins de communication interne;
- Développer un sentiment d'appartenance et de fierté chez les employés;
- Faire connaître les conseillers, leur rôle ainsi que les décisions du conseil;
- Appuyer le maire et les conseillers selon les mandats remis par le maire:
- Accroître la transparence dans les communications internes et externes;
- · Rendre l'information accessible.

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire la modifier afin de modifier la gestion des panneaux numériques;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

# **RÉSOLU:**

De modifier la politique portant sur les communications jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante; ET

Et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 16-06-33584

8.3 RÉSOLUTION VISANT À OFFICIALISER LE BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE COMME ÉTANT LE PAVILLON D'ACCUEIL TOURISTIQUE DENIS-MAURAIS

# **RÉSOLUTION 16-06-33584**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande visant à officialiser le Bureau d'accueil touristique comme étant le pavillon d'accueil touristique Denis-Maurais;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook c'est doté d'un comité de toponymie et que son mandat est de recommander au conseil municipal le nom de tous nouveaux sites publics construits par la Ville de Coaticook, soit des rues, parcs, ponts, bâtisses, facilités récréationnelles, etc;

CONSIDÉRANT qu'après analyse, le comité recommande d'officialiser le Bureau d'accueil touristique comme étant le pavillon d'accueil touristique Denis-Maurais :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'officialiser le Bureau d'accueil touristique comme étant le pavillon d'accueil touristique Denis-Maurais.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 16-06-33585

8.4 RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LE MUSÉE BEAULNE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

### **RÉSOLUTION 16-06-33585**

CONSIDÉRANT l'utilisation du château Norton à des fins culturelles par le Musée Beaulne;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable pour la municipalité que le Musée poursuivre ses activités;

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente lie le Musée et la Ville et prévoit les modalités de l'utilisation du château Norton;

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente est échu et qu'il y a lieu de le renouveler;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'autoriser le maire et la greffière à signer les documents relatifs au renouvellement du protocole d'entente entre la Ville et le Musée Beaulne, effectifs rétroactivement à compter du 1er janvier 2016, et ce jusqu'au 31 décembre 2018.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

### 16-06-33586

8.5 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 22 478 \$ À LA BIBLIOTHÈQUE FRANÇOISE-MAURICE ET DE 6 365 \$ AU PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE DE COATICOOK

### **RÉSOLUTION 16-06-33586**

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés à la culture;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque Françoise-Maurice et le Pavillon des arts et de la culture ont respectivement présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 22 478 \$ à la bibliothèque Françoise Maurice et de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 16-06-33587

8.6 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 5 638 \$ AU MUSÉE BEAULNE ET DE 750 \$ À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE COATICOOK

#### **RÉSOLUTION 16-06-33587**

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés à la culture;

CONSIDÉRANT que le Musée Beaulne et la Société d'histoire de Coaticook ont respectivement présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 5 638 \$ au Musée Beaulne et de 750 \$ à la Société d'histoire de Coaticook.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 9. LOISIRS

### 16-06-33588

9.1 EMBAUCHE DES SAUVETEURS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2016

### **RÉSOLUTION 16-06-33588**

CONSIDÉRANT que pour la piscine municipale de la Ville de Coaticook, le Parc de la gorge de Coaticook, la plage du lac Lyster ainsi que les villes de St-Herménégilde et East-Hereford ainsi que la Ville de Coaticook ont besoin de sauveteurs pour l'été;

CONSIDÉRANT qu'un processus de sélection et d'entrevues s'est déroulé et que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts ainsi que la chef sauveteuse ont retenu les sauveteurs nommés ici-bas;

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'engager des sauveteurs suivants pour la saison estivale 2016 selon des conditions de travail décrites à la grille des salaires fixée par le comité sports-loisirs laquelle est annexée à la présente pour en faire partie intégrante :

- Marika Lebel: chef sauveteur
- Audrey Arel
- Joanie Arel
- Youri Cardryn
- · Evan Marchand
- Laurie Gendron
- Justin Martineau
- Vanessa Boucher
- Antoine Lebel
- Pierrick Roberge
- Ariane Roberge
- Jonathan Hotte.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-06-33589

9.2 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1 500 \$ À L'ASSOCIATION DE BASEBALL MINEUR DE COATICOOK ET DE 1 000 \$ À LA MAISON DES JEUNES DE COATICOOK

### **RÉSOLUTION 16-06-33589**

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que l'Association de baseball mineur de Coaticook et la Maison des jeunes de Coaticook ont respectivement présenté une demande d'aide financière:

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 1 500 \$ à l'Association de baseball mineur de Coaticook et de 1 000 \$ à la Maison des jeunes de Coaticook.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-06-33590

9.3 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 4 000 \$ À LA SOCIÉTÉ DU PARC DÉCOUVERTE NATURE DE BALDWIN

### **RÉSOLUTION 16-06-33590**

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs;

CONSIDÉRANT que la Société du parc Découverte nature Baldwin a présenté une demande d'aide financière;

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 4 000 \$ à la Société du parc Découverte nature Baldwin.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 16-06-33591

9.4 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 5 000 \$ À LA SOCIÉTÉ DU PARC HAROLD F. BALDWIN

### **RÉSOLUTION 16-06-33591**

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et sports;

CONSIDÉRANT que la Société du parc Harold F. Baldwin a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 5 000 à la Société du parc Harold F. Baldwin.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 16-06-33592

9.5 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ À LA SOCIÉTÉ DU PARC DÉCOUVERTE NATURE DE BALDWIN POUR LA TENUE DE LA FÊTE DE LA PÊCHE QUI S'EST TENUE LE 4 JUIN DERNIER

### **RÉSOLUTION 16-06-33592**

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs;

CONSIDÉRANT que la Société du parc découverte nature de Baldwin a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 500 \$ à la Société du parc découverte nature de Baldwin pour la tenue de la Fête de la pêche qui s'est tenue le 4 juin dernier.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 16-06-33593

9.6 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 7 000 \$ À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU PARC DE LA GORGE DE COATICOOK POUR L'ORGANISATION ET LA TENUE DE LA FÊTE NATIONALE QUI AURA LIEU DANS LE PARC DE LA GORGE LE 23 JUIN PROCHAIN

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

# **RÉSOLUTION 16-06-33593**

CONSIDÉRANT que la Société de développement du parc de la gorge de Coaticook est l'organisateur de la prochaine Fête nationale à Coaticook et qu'elle a présenté à la Ville une demande d'aide financière à cet effet;

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'octroyer une aide financière au montant de 7 000 \$ à la Société de développement du parc de la gorge de Coaticook pour l'organisation et la tenue de la Fête nationale qui aura lieu dans le parc de la gorge le 23 juin dernier.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-06-33594

9.7 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 2 783,33 \$ AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE COATICOOK

#### **RÉSOLUTION 16-06-33594**

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que le Club de patinage artistique de Coaticook a présenté une demande d'aide financière:

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 2 783,33 \$ au Club de patinage artistique de Coaticook.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 11. SERVICES EXTÉRIEURS

16-06-33595

11.1 MANDAT À EXP POUR LA RÉDACTION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DU RANG 9

### **RÉSOLUTION 16-06-33595**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook entend procéder à la réfection de la voirie sur le rang 9, identifié au plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), sur un tronçon qui se situe à partir du chemin Canaan jusqu'à environ 2 100 m à l'ouest du chemin Canaan;

CONSIDÉRANT que pour se faire, la Ville désire procéder à la phase conception des plans et devis pour appel d'offres aux entrepreneurs;

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de service de EXP pour la rédaction desdits plans et devis pour la somme de 14 900 \$ excluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs soit de recommander ladite offre de EXP;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de mandater la firme d'ingénieurs EXP pour la rédaction des plans et devis pour la réfection d'une partie du rang 9 pour une somme de 14 900 \$, excluant les taxes applicables, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services du 18 mai 2016, document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-06-33596

11.2 ENTENTE D'ASPHALTAGE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR L'ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE 141 ET AUTORISATION DE SIGNATURE

# **RÉSOLUTION 16-06-33596**

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports procédera cette année et à ses frais, au pavage à 1 m de large des accotements non pavés de la route 141:

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports offre à la Ville de Coaticook pour accommoder les cyclistes empruntant cette route, à procéder à un élargissement à 1,5 m du pavage des accotements de cette route ce dans les secteurs non limités par des bordures, trottoirs ou glissières de sécurité, et ce, en partageant les frais (50% ministère, 50% municipalité) de la surlargeur concernée de 0,5 m;

CONSIDÉANT que le montant à défrayer par la Ville de Coaticook serait de 24 000 \$, plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville d'accepter l'offre du ministère des Transports du Québec vu la hausse d'utilisateurs de vélo;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'accepter l'offre du ministère des Transports du Québec soit d'autoriser le MTQ à procéder à un élargissement à 1,5 m du pavage des accotements de la route 141, et ce, dans les secteurs non limités par des bordures, trottoirs ou glissières de sécurité, et ce, en partageant les frais (50% ministère, 50% municipalité) de la surlargeur concernée de 0,5 m et de confirmer la participation financière de 24 000 \$ plus les taxes applicables de la Ville de Coaticook et d'autoriser le maire à signer le protocole d'entente.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-06-33597

11.3 ENTENTE DE SERVICE LIANT LA VILLE DE COATICOOK ET MONSIEUR RÉAL AUDET POUR LA LECTURE DES COMPTEURS D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ POUR L'ANNÉE 2016-2017 POUR UN MONTANT DE 20 000 \$ ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

# **RÉSOLUTION 16-06-33597**

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la lecture périodique des compteurs d'eau et d'électricité sur le territoire desservit par Hydro-Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook et l'entrepreneur souhaitent convenir des modalités entourant la lecture des compteurs d'eau et d'électricité:

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs, soit de renouveler l'entente de service de monsieur Réal Audet pour la lecture périodique des compteurs d'eau et d'électricité sur le territoire desservi par Hydro-Coaticook pour l'année 2016-2017, et ce pour un montant de 20 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU de signer une entente de service liant la Ville de Coaticook et monsieur Réal Audet pour la lecture des compteurs d'eau et d'électricité pour l'année 2016-2017 pour un montant de 20 000 \$, substantiellement selon les termes et conditions du projet d'entente annexé aux présentes pour en faire partie intégrante, et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-06-33598

11.4 AUTORISATION AU CHEF PARCS, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150 POUR LE PROJET DE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DU R-22 AU CO2 À L'ARÉNA

# **RÉSOLUTION 16-06-33598**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit procéder au remplacement du système de réfrigération du R-22 au CO2 à l'aréna dont le coût total de ce projet est d'un montant de 2 048 191 \$;

CONSIDÉRANT qu'en 2015, le gouvernement du Canada a lancé le Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 et confié sa mise en oeuvre aux Agences de développement régional;

CONSIDÉRANT que Développement économique Canada pour les régions du Québec s'occupe du programme et fera un appel de propositions, avec une enveloppe de 31,2 millions de dollars;

CONSIDÉRANT que le Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 appuie la remise en état et l'amélioration, y compris l'agrandissement, d'infrastructures communautaires existantes;

CONSIÉRANT qu'au Québec, le programme vise à soutenir des organismes de toutes les régions qui mettent à la disposition des citoyens des infrastructures pour contribuer à la vitalité et au dynamisme des collectivités;

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Coaticook de déposer une demande d'aide financière dans le cadre dudit programme;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

# **RÉSOLU:**

- De déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 pour le projet de remplacement du système de réfrigération du R-22 au CO2 à l'aréna dont le coût total de ce projet est d'un montant de 2 048 191 \$;
- De confirmer l'engagement de la Ville de Coaticook à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue du projet; ET
- De désigner Monsieur Jean-Yves Roy, chef de division parcs, bâtiments et espaces verts, comme personne autorisée à agir pour et au nom de la Ville de Coaticook et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-06-33599

11.5 RÉQUISITION NUMÉRO 2016-23 AU MONTANT DE 13 300 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LE FAUCHAGE DES SECTEURS DE BARNSTON, BARFORD ET LE SECTEUR URBAIN

### **RÉSOLUTION 16-06-33599**

CONSIDÉRANT que la Ville doit procéder au fauchage de différents secteurs, soit les secteurs de Barnston, Barford et le secteur urbain;

CONSIDÉRANT que le chef de division voirie a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Ferme J.R. Vaillancourt SENC au montant de 13 300 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division voirie concernant l'offre de la compagnie Ferme J.R. Vaillancourt SENC;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2016-23 pour le fauchage des secteurs de Barnston, Barford et le secteur urbain auprès de la compagnie Ferme J.R. Vaillancourt SENC au montant de 13 300 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense aux postes budgétaires suivants :

Barnston et Barford : 02-325-00-522;

• Urbain: 02-320-00-522.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

### 16-06-33600

11.6 RÉQUISITION NUMÉRO 2016-24 AU MONTANT DE 4 316,25 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LES HONORAIRES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU PLAN D'INTERVENTION

### **RÉSOLUTION 16-06-33600**

CONSIDÉRANT que la Ville a besoin d'un plan d'intervention pour la TECQ;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour les honoraires professionnels dans le cadre du projet;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie EXP. au montant de 4 316,25 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie EXP.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2016-24 pour les honoraires professionnels dans le cadre du plan d'intervention auprès de la compagnie EXP. au montant de 4 316,25 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-320-00-401.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 16-06-33601

11.7 RÉQUISITION NUMÉRO 2016-25 AU MONTANT DE 14 350 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT D'UNE REMORQUE TIREUSE-FREINEUSE

# **RÉSOLUTION 16-06-33601**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire l'achat d'une remorque tireuse-freineuse;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour ledit achat;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Les Encans Richie Bros au montant de 14 350 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Les Encans Ritchie Bros;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2016-25 pour l'achat d'une remorque tireuse-freineuse auprès de la compagnie Les Encans Ritchie Bros au montant de 14 350 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-08-728.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

### 16-06-33602

11.8 RÉQUISITION NUMÉRO 2016-26 AU MONTANT DE 22 135,50 \$
PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'INSPECTION
TÉLÉVISÉE ET LES TRAVAUX DE COLMATAGE DES
CONDUITES DE LA RUE ST-JEAN-BAPTISTE

### **RÉSOLUTION 16-06-33602**

CONSIDÉRANT que la Ville doit procéder à l'inspection télévisée et à des travaux de colmatage des conduites de la rue St-Jean-Baptiste

CONSIDÉRANT que le chef de division infrastructures a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Groupe ADE au montant de 22 135,50 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie Groupe ADE;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2016-26 pour l'inspection télévisée et les travaux de colmatage des conduites de la rue St-Jean-Baptiste auprès de la compagnie Groupe ADE au montant de 22 135,50 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-04-725.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 16-06-33603

11.9 RÉQUISITION NUMÉRO 2016-27 AU MONTANT DE 8 000 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'INSPECTION DES CONDUITES PLUVIALES

# **RÉSOLUTION 16-06-33603**

CONSIDÉRANT que la Ville désire effectuer l'inspection des conduites pluviales entre les rues Daigle et Lamy;

CONSIDÉRANT que le chef de division infrastructures a présenté une réquisition pour les dits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Groupe ADE au montant de 8 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie Groupe ADE;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2016-27 pour l'inspection des conduites pluviales auprès de la compagnie Groupe ADE au montant de 8 000 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-04-725.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 16-06-33604

11.10 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR L'ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES 2016 AVEC ÉQUIPEMENTS À NEIGE, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE CAMIONS MASKA INC. AU MONTANT DE 272 732,16 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

### **RÉSOLUTION 16-06-33604**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour l'achat d'un camion 10 roues 2016 avec équipements à neige;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la Loi sur les cités et villes et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook:

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 6 juin 2016 à 11 h à l'hôtel de ville, une soumission nous est parvenue soit celle de :

Soumissionnaire	Prix avant taxes
Camions Maska inc.	272 3732,16 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des services extérieurs d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Camions Maska inc. au montant total de 272 732,16 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour l'achat d'un camion 10 roues 2016 avec équipements à neige, soit celle de la compagnie Camions Maka inc. au montant 272 732,16 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéro 02-920-01-725.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 16-06-33605

11.11 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LE REMPLACEMENT ET L'INSTALLATION DE DIVERS PONCEAUX, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE SCALABRINI ET FILS INC. AU MONTANT DE 5 850 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

### **RÉSOLUTION 16-06-33605**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour le remplacement et l'installation de divers ponceaux;

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins deux compagnies conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 30 mai 2016 à 11 h à l'hôtel de ville, deux soumissions nous sont parvenues, soit celles de :

Soumissionnaires	Prix avant taxes	
Scalabrini et fils inc.	5 850 \$	
Excavation J.C. Tremblay inc.	14 200 \$	

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Scalabrini et fils inc. au montant total de 5 850 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour le remplacement et l'installation de divers ponceaux soit celle de la compagnie Scalabrini et fils inc. au montant de 5 850 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-03-721.

# **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 13. COMMUNAUTAIRE
- 14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

### 16-06-33606

14.1 NOMINATION DU CONSEILLER, MONSIEUR SIMON MADORE, À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT À COMPTER DU 1ER JUILLET PROCHAIN POUR LES QUATRE PROCHAINS MOIS

# **RÉSOLUTION 16-06-33606**

CONSIDÉRANT que le conseil doit désigner, tous les quatre mois, un conseiller qui agira à titre de maire suppléant;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU de désigner le conseiller, monsieur Simon Madore, maire suppléant pour les quatre prochains mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 16-06-33607

14.2 EMBAUCHE D'OLIVIER BELOIN-BÉLISLE, À TITRE D'ÉTUDIANT POUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS DE L'HÔTEL DE VILLE

### **RÉSOLUTION 16-06-33607**

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que pour diverses raisons, la Ville de Coaticook a besoin de personnel supplémentaire pour l'été et c'est pourquoi elle engage des étudiants;

CONSIDÉRANT que suite à la publication d'un avis d'ouverture du poste à cet effet, plusieurs personnes y ont postulé;

CONSIDÉRANT qu'un processus de sélection et d'entrevues s'est déroulé et que le comité de sélection a retenu la candidature de monsieur Olivier Beloin-Bélisle;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'embaucher Olivier Beloin-Bélisle, à titre d'étudiant pour les services administratifs de l'hôtel de ville à partir du 30 mai 2016 et se terminant le 19 août 2016.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-06-33608

14.3 RENOUVELLEMENT DU BAIL ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET POSTE CANADA POUR LE 65, RUE MAIN EST ET AUTORISATION DE SIGNATURE

### **RÉSOLUTION 16-06-33608**

CONSIDÉRANT que le bail entre la Ville de Coaticook et la Société canadienne des postes concernant une partie du lot 3 311 626 du cadastre du Québec vient à échéance le 30 juin 2016;

CONSIDÉRANT que le bail permet à la Ville d'utiliser ce lot à des fins de stationnement public municipal;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler ce bail aux conditions proposées par la Société canadienne des postes;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU de renouveler le bail pour la location d'une partie du lot no 3 311 626, du cadastre du Québec, d'une durée de 5 ans au loyer annuel de 2 605 \$ la première année, 2 683 \$ la deuxième année, 2 763 \$ la troisième année, 2 846 \$ la quatrième année et 2 932 \$ la cinquième année, plus taxes, le tout conformément au projet de bail annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ET d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 15. RÈGLEMENTS

16-06-33609

15.1 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR CONSTRUIRE DEUX HABITATIONS DE SIX LOGEMENTS SUR LE LOT 3 309 982 SITUÉ EN BORDURE DE LA RUE JEANNE-MANCE, DANS LA ZONE RA-605, DÉPOSÉE DANS LE

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CADRE DU RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

### **RÉSOLUTION 16-06-33609**

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook s'est dotée, conformément aux pouvoirs contenus dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin d'être en mesure de pouvoir prendre en considération les caractéristiques particulières du milieu lors de l'étude de certains projets qui ne répondent pas aux normes générales de zonage;

CONSIDÉRANT que ledit règlement vise, notamment, les projets de construction résidentielle réalisés sous forme de projets intégrés dans une zone à dominance résidentielle:

CONSIDÉRANT qu'une demande a été transmise au conseil municipal afin de permettre sur le lot 3 309 982, situé en bordure de la rue Jeanne-Mance, la construction de deux immeubles résidentiels de six logements chacun adapté à une clientèle cible constituée de personnes de 55 ans et plus ou à une clientèle plus jeune, le cas échéant;

CONSIDÉRANT que cette demande nécessite l'autorisation préalable du conseil municipal, en vertu des dispositions prévues au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT que l'avis du conseil municipal, le projet est compatible avec les caractéristiques du site et du milieu environnant en terme de densité, de volumétrie et de choix architectural compte tenu, notamment, de la présence dans ce secteur du Centre de santé et des services sociaux, du Centre de réadaptation ainsi que du complexe résidentiel de l'Office municipal d'habitation;

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et qu'elle a fait l'objet d'une recommandation favorable;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation, traitée dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), est assujettie à la consultation publique ainsi qu'au processus d'approbation référendaire, tel que prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter le premier projet de résolution autorisant sur le lot 3 309 982, situé en bordure de la rue Jeanne-Mance, la construction de deux immeubles résidentiels de six logements chacun, sous forme de projet intégré, le tout tel qu'il apparaît sur les plans préparés par la firme d'architectes Jubinville et associés, en date du 9 mai 2016, ET;

Qu'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 11 juillet 2016, à 19 h 30 à la salle municipale afin d'expliquer le projet faisant l'objet de la demande d'autorisation dans le cadre du règlement sur les PPCMOI et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 16-06-33610

15.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 12-5 RM330-1 (2016) CONCERNANT LE STATIONNEMENT

### **RÉSOLUTION 16-06-33610**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 415 de la Loi sur les cités et villes, une municipalité locale a le pouvoir d'adopter des règlements relatifs au stationnement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite modifier son règlement existant soit le règlement 12-5 RM330 (2016)

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture du règlement 12-5 RM330-1 (2016) fut faite lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de Coaticook qui étaient présents lors de l'assemblée ordinaire du 9 mai 2016;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter le règlement 12-5 RM330-1 (2016) concernant le stationnement.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.3 ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 29-A-16 (2016) AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT, LE FAISANT PASSER DE 3 234 460 \$ À 3 478 117 \$

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29-A-16 (2016) AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT, LE FAISANT PASSER DE 3 234 460 \$ À 3 478 117 \$

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

La greffière explique aux gens présents la teneur du règlement numéro 29-A-16 (2016) augmentant le fonds de roulement, le faisant passer de 3 234 461 \$ à 3 478 117 \$.

L'objet de ce règlement est d'augmenter le fonds de roulement de 243 657 \$, le faisant passer de 3 234 461 \$ à 3 478 117 \$.

Il est offert à l'audience de poser des questions ou de commenter.

Aucune question n'est posée et aucun autre commentaire n'est soulevé. L'assemblée publique de consultation est levée.

### 16-06-33611

15.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29-A-16 (2016) AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT, LE FAISANT PASSER DE 3 234 460 \$ À 3 478 117 \$

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

# **RÉSOLUTION 16-06-33611**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 569 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la municipalité possède déjà un fonds de roulement au montant de 3 234 460 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire augmenter ce fonds de roulement d'un montant de 3 478 117 \$;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 9 mai 2016:

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 29-A-16 (2016) augmentant le fonds de roulement, le faisant passer de 3 234 460 \$ à 3 478 117 \$.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.5 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29-184-1 (2016) DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 443 244 \$ POUR LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR LA ROUTE 147 SUD ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT 29-184 (2016) ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

La conseillère Guylaine Blouin donne avis de motion qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement d'emprunt numéro 29-184-1 (2016) pour le prolongement du réseau d'aqueduc sur la route 147 Sud et modifiant le règlement numéro 29-184 (2016).

L'objet de ce règlement est de procéder à un emprunt au montant de 443 244 \$ sur une période de 20 ans afin de prolonger le réseau d'aqueduc sur la Route 147 Sud et modifiant le règlement numéro 29-184 (2016).

# **DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE**

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 29-184-1 (2016), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents au moins deux jours francs avant son adoption.

15.6 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 6-B-14 (2016) ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-B-13 (2014) PERMETTANT AU CONSEIL D'ÉTABLIR UN PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES OU DE SUBVENTION DIRECTE ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Le conseiller Luc Marcoux donne avis de motion qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 6-B-14 (2016) intitulé « Règlement abrogeant et remplaçant le règlement numéro 6-B-13 (2014) permettant au conseil d'établir un programme d'aide

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

sous forme de crédit de taxes foncières générales ou de subvention directe ».

L'objet du règlement vise à permettre l'octroi d'un crédit de taxes pour une durée de 5 ans à 100 % à toute entreprise déclarée admissible audit programme de crédit de taxes ou de subvention directe.

#### DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement 6-B-14 (2016), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents au moins deux jours francs avant l'adoption du règlement.

### 16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

### 16-06-33612

16.1 RÉSOLUTION D'INTENTION POUR AUTORISER LE CHEF DE DIVISION HYDRO-COATICOOK AFIN DE FORMULER AUPRÈS D'HYDRO-QUÉBEC LA DEMANDE CLAIRE DE POURSUIVRE AVEC UN MANDAT D'AVANT-PROJET RELATIVEMENT À L'ALIMENTATION D'UN NOUVEAU POSTE DE TRANSFORMATION ET DE DISTRIBUTION RACCORDÉ À LA LIGNE DE TRANSPORT D'HYDRO-QUÉBEC TRAVERSANT LE SUD DE LA VILLE

# **RÉSOLUTION 16-06-33612**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook évalue la possibilité de construire un nouveau poste de transformation et de distribution 120 KV sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook vit depuis quelques années des problématiques d'alimentation avec Hydro-Québec en raison des limitations du réseau d'Hydro-Québec qui fournit actuellement la majeure partie de l'électricité de la municipalité à une tension de 25 kV;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook avait mandaté la firme d'ingénieurs CIMA + afin d'analyser les possibilités pour réalimenter le réseau de la ville de Coaticook à une tension de 120 kV via un nouveau poste de transformation et de distribution raccordé à la ligne de transport d'Hydro-Québec traversant le sud de la ville ;

CONSIDÉRANT que cette étude révèle qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de Coaticook et de ses contribuables de procéder à la construction du poste et de formuler auprès d'Hydro-Québec la demande claire de poursuivre avec un mandat d'avant projet;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser le chef de division Hydro-Coaticook pour formuler auprès d'Hydro-Québec la demande claire de poursuivre avec un mandat d'avant-projet relativement à l'alimentation d'un nouveau poste de transformation et de distribution raccordé à la ligne de transport d'Hydro-Québec traversant le sud de la ville.

# **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

### 16-06-33613

16.2 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET RADIO-CANADA POUR LA DIFFUSION DES PARTIES DE SOCCER DE ÉQUIPE CANADA AU PARC CHARTIER ET AUTORISATION DE SIGNATURE

### **RÉSOLUTION 16-06-33613**

CONSIDÉRANT que les Jeux olympiques de Rio se dérouleront du 5 août au 21 août prochain, et que l'athlète locale Josée Bélanger devrait y participer;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire souligner cet exploit et souhaite diffuser les parties de soccer de Équipe Canada au parc Chartier;

CONSIDÉRANT que pour se faire, la Ville de Coaticook doit obtenir de Radio-Canada, diffuseur officiel desdites Jeux, l'autorisation pour la diffusion des parties;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook et Radio-Canada souhaitent devenir partenaires pour la tenue de cet évènement et doivent convenir des droits et obligations de chacune des parties par le biais d'une entente écrite;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de conclure une entente entre la Ville de Coaticook et Radio-Canada établissant les droits et obligations de chacun ralliement au projet de diffusion des parties de soccer de Équipe Canada au parc Chartier, et ce conditionnellement à la présence de l'athlète Josée Bélanger au sein de Équipe Canada et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 16-06-33614

16.3 RÉQUISITION NUMÉRO NUMÉRO 2016-28 AU MONTANT DE 14 440 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA FABRICATION D'UNE BORDURE DANS LE STATIONNEMENT ENTRE LA RUE L'ALLÉE DES MARCHANDS ET LA RUE WELLINGTON

### **RÉSOLUTION 16-06-33614**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la fabrication d'une bordure dans le stationnement entre la rue l'Allée des Marchands et la rue Wellington;

CONSIDÉRANT que ces travaux ont dû être effectués en urgence;

CONSIDÉRANT que le chef de division infrastructure a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Construction DLP au montant de 11 440 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie Construction DLP;

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2016-28 pour la fabrication d'une bordure dans le stationnement entre la rue l'Allée des Marchands et la rue Wellington, auprès de la compagnie Construction DLP au montant de 11 440 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-01-725.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 16-06-33615

16.4 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 2 000 \$ À L'ÉCOLE SACRÉ-COEUR POUR LA RÉFECTION DE LEUR PARC-ÉCOLE

### **RÉSOLUTION 16-06-33615**

CONSIDÉRANT que l'école Sacré-Cœur de Coaticook souhaite procéder à la réfection de leur parc-école;

CONSIDÉRANT que l'école Sacré-Cœur a sollicité l'appui financier de la Ville de Coaticook pour ladite réfection;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Coaticook de contribuer audit projet puisque le parc-école est fréquenté par les familles de notre ville;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 2 000 \$ à l'école Sacré-Cœur pour la réalisation de leur parc-école.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

### 16-06-33616

### 18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

### **RÉSOLUTION 16-06-33616**

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU que la séance soit close à 21 h 17.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire suppléant Geneviève Dupras, greffière

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook